

OUZBÉKISTAN
**« L'ambassadeur de Grande-Bretagne a eu
raison de s'exprimer »**

Index AI : EUR 62/026/2004
ÉFAI

Lundi 8 novembre 2004

**ARTICLE DE CARLOS REYES-MANZO
DESTINÉ AU SITE news.amnesty**

La nouvelle du rappel de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Ouzbékistan, Craig Murray, relevé de son poste après s'être exprimé au sujet de la torture en Ouzbékistan, est stupéfiante. J'avais, pour ma part, discrètement applaudi lorsque Craig Murray avait commencé à dénoncer les atteintes abominables aux droits humains perpétrées en Ouzbékistan. Nous nous trouvions là face à un diplomate prêt à rompre avec l'habituelle retenue protocolaire. Selon Amnesty International, des personnes sont régulièrement torturées en Ouzbékistan, pays dirigé par l'autoritaire président Karimov. Craig Murray était en poste à Tachkent, où il était chargé de représenter les intérêts britanniques. Devait-il dénoncer le fait que ses hôtes permettent que des gens soient jetés dans de l'eau bouillante pour être mis à mort ? Avait-il le droit se plaindre que des détenus ouzbeks soient torturés et contraints à de faux aveux avant d'être secrètement exécutés ? Ou aurait-il dû faire comme s'il n'avait rien vu et se taire ?

En fait, je pense que la plupart des diplomates de carrière auraient choisi une troisième solution, plus commode. Faire un rapport à Londres, mais ne rien dire publiquement. Ses supérieurs auraient très bien pu dire que l'Ouzbékistan est maintenant un partenaire stratégique dans la « *guerre au terrorisme* ». Et que nous devons accepter le fait que Karimov doit faire face à la menace d'indépendantistes terroristes. Que les interrogatoires sont durs, mais nécessaires.

Craig Murray ne semble pas être ce type d'homme. L'objet de ses préoccupations récemment était de savoir si le Foreign Office et le MI16 bénéficiaient d'informations obtenues sous la torture en Ouzbékistan et transmises par l'intermédiaire du FBI. Et si oui, ce que devenait cette information ? C'est ce qui semble avoir contrarié ses supérieurs du ministère des Affaires étrangères et provoqué son rappel. Craig Murray se considère comme

« victime de sa conscience ». Dans cette affaire, qui a fait le plus preuve de principes ?

Au regard du droit international, les informations obtenues sous la torture sont juridiquement irrecevables. La Convention des Nations unies contre la torture interdit expressément le recours à « toute déclaration dont il est établi qu'elle a été obtenue par la torture ». Il s'agit en effet d'informations polluées ne pouvant être prises en compte. Toutefois, dans une décision peu remarquée en août, la Cour d'appel a statué que, si les informations obtenues sous la torture n'étaient pas recevables par les tribunaux britanniques, cela ne valait que pour les informations directement obtenues par des agents britanniques ou à l'obtention desquelles des agents britanniques auraient participé.

Amnesty International a dénoncé cette vision inquiétante des choses revenant à « donner le feu vert à tous les tortionnaires » du monde. Je suis d'accord, mais la position du ministère britannique des Affaires étrangères à ce jour semble bien être la suivante : tant que ce n'est pas vous qui torturez, toute information obtenue dans les chambres de torture est bonne à prendre.

Lorsque j'ai été torturé dans les années 70 au Chili sous le régime de la junte militaire de Pinochet, je plaçais mon espoir dans des pays comme la Grande-Bretagne pour résister à la barbarie des méthodes de Pinochet. La Grande-Bretagne a été pour moi un havre de paix loin de toute torture et j'y vis maintenant depuis de nombreuses années. Mais je suis de plus en plus troublé par l'apparente « flexibilité » nouvellement adoptée par le Royaume-Uni en matière de torture.

Permettez-moi de parler franchement à propos de la torture. C'est une abomination. Personne ne peut décrire la douleur. Personne ne peut vraiment décrire l'horreur réelle de la torture.

J'ai été arrêté devant ma femme et mes deux jeunes enfants à Santiago en 1974 par des membres du SICAR (Servicio Inteligencia Carabineros). On m'a bandé les yeux et emmené dans un lieu de détention secret situé sous un parking du palais présidentiel de la Moneda. J'y ai été torturé pendant trois mois avant d'être transféré dans un autre centre de torture connu sous le nom de « Casa del Terror » (la maison de la torture) au n°33 Calle Londres. Trois nouveaux mois de torture se sont écoulés.

Pour moi, il y a deux étapes dans le processus mental. D'abord, il y a le choc :

j'étais sous le choc et j'essayais désespérément de faire travailler mon esprit, de me préparer à ce qui allait se passer. Ensuite, on accepte : on accepte de mourir, mais je voulais mourir dans la dignité. Que j'ai donné ou non des informations à mes tortionnaires et que ces informations aient été véridiques ou non, ce n'est que justice que ce type de déclaration ne puisse être recevable par un tribunal. En fait, la plupart des informations obtenues sous les coups dans les cellules de police sont de pures affabulations. On avoue n'importe quoi et on dénonce n'importe qui lorsqu'on se trouve poussé aux limites de l'endurance.

Les craintes de Craig Murray que le FBI ne transmette à des responsables britanniques des informations obtenues sous la torture sont, selon mon expérience, très probablement fondées. Après avoir survécu à la torture et avoir passé un certain temps dans un camp de concentration au Chili, j'ai été exilé au Panama. Arrêté à nouveau par la police chilienne et panaméenne, j'ai été à nouveau interrogé et battu. À ce moment-là, un agent de la CIA était présent lors des interrogatoires. Si, à cette époque, les services de renseignement collaboraient pour faire face à la « menace communiste », ils collaborent aujourd'hui dans le cadre de la « guerre au terrorisme ». Les énormes failles des services de renseignements concernant l'Irak nous ont alertés sans doute sur le fait qu'un certain nombre d'informations transmises par les services secrets étaient pour le moins incertaines. Que dire alors d'informations obtenues de victimes ensanglantées par la torture ?

Quand Pinochet a été arrêté à Londres en 1998, j'espérais que nous nous trouvions à un tournant dans le combat contre la torture. Faire juger Pinochet était de la plus haute importance, pas seulement pour moi, mais aussi pour les milliers de personnes ayant survécu à la torture au Chili et partout dans le monde. La Grande-Bretagne avait, semblait-il, pris une mesure courageuse en permettant qu'il soit arrêté et placé en détention. Promesse semblait être faite : il n'y aura plus d'immunité pour les tortionnaires. Pinochet a échappé à la justice ici, mais pourrait encore être jugé au Chili. Son arrestation à Londres sonne comme un avertissement à tous les semblables du président de l'Ouzbékistan, Karimov.

Le 9 octobre, le procès d'un seigneur de guerre afghan soupçonné d'avoir orchestré des actes de torture en Afghanistan doit s'ouvrir à

la cour d'assises de Londres. C'est une première, le tribunal devant se prononcer sur des allégations de torture perpétrée dans un autre pays. C'est un réel progrès. La torture est reconnue comme crime en droit international et les responsables présumés d'actes de torture peuvent et doivent être jugés par des tribunaux situés loin des scènes où ces crimes ont eu lieu. Toutefois, examinons le contraste : dans le même temps, en Grande-Bretagne, des personnes peuvent actuellement être placées en détention pour une durée indéterminée au titre des mesures anti-terroristes, en partie sur la base d'informations entachées de sang. Des ressortissants étrangers sont encore aujourd'hui maintenus en détention pour une durée indéterminée, sans avoir été jugés, dans les prisons de haute sécurité de Belmarsh, dans le sud de Londres et de Woodhill dans le Buckinghamshire. Ils ont été « certifiés » terroristes présumés par le ministre de l'Intérieur David Blunkett et la procédure spéciale utilisée pour justifier de telles mesures est la même que celle à laquelle la Cour d'appel a donné son feu vert pour l'utilisation d'informations obtenues sous la torture par une « tierce partie ». Une symétrie inquiétante se dessine, avec des personnes emprisonnées ici sur la base d'informations obtenues en torturant des ressortissants britanniques dans des endroits comme Guantanamo Bay.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins. Soit nous nous rangeons aux côtés de Craig Murray en rejetant la torture sous toutes ses formes, soit nous tergiversons, cherchons des justificatifs et finissons par nous rendre à l'avis de Donald Rumsfeld qui établit une distinction entre « exactions » et « torture ».

En cette année où nous ont été révélés Abou Ghraïb et les défaillances des services secrets, nous devons en finir avec la torture pour toujours. Nous ne devons pas laisser le virus des « preuves obtenues sous la torture » contaminer notre système juridique. Si nous ne le faisons pas, les tortionnaires auront gagné. ●

Carlos Reyes-Manzo vit aujourd'hui à Londres avec sa famille. Il a été récompensé en tant que photjournaliste pour sa lutte pour la défense des droits humains.

Cet article, écrit par un collaborateur extérieur, ne reflète pas forcément la politique d'Amnesty International.